

ABONNEMENT

Saumur :

Un an 30 fr.
Six mois 18
Trois mois 8

Poste :

Un an 35 fr.
Six mois 18
Trois mois 10

On s'abonne :

A SAUMUR,

Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur le poste,
et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS

Annonces, la ligne. 20 c.
Réclames, — 30
Faits divers, — 75

RÉSERVES SONT PAITES

Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées,
sauf restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction
des annonces.

Les articles communiqués
doivent être remis au bureau
du journal la veille de la repro-
duction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne
sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,

A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.
L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-
poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 7 FÉVRIER

LA PAIX

Ces jours derniers, politiques, financiers et militaires étaient très alarmistes; aujourd'hui ce sont les optimistes qui semblent avoir raison, mais il faut se garder de faire des pronostics trop favorables.

On rapporte que l'empereur d'Autriche a déclaré que la paix ne serait pas troublée; on assure que l'empereur de Russie a fait une déclaration semblable. Là-dessus on se félicite des longs jours de paix qui vont être donnés à l'Europe.

Il convient de garder plus de mesure dans ses opinions.

Pour le moment on est beaucoup plus calme, et on espère bien que ce ne sera pas encore pour cette fois!

C'est la Russie qui nous a encore sauvés.

Pendant que l'on en était, ici, aux commentaires des journaux républicains ou simplement allemands, la Russie manœuvrait de façon à contrarier le jeu de M. de Bismarck et à empêcher de porter le coup que le parti militaire lui assurait être prêt à frapper.

La Russie l'a jugé dangereux pour ses combinaisons, pour sa politique.

Le chancelier s'en montre très irrité. Mais, comme il est homme pratique avant tout, il s'est retourné aussitôt et, à son tour, a manœuvré de manière à entraver la Russie dans l'exécution de ses projets en Orient.

Tout cela s'est passé par-dessus notre tête, en trois fois vingt-quatre heures, sans que nous ayons pu nous en douter.

Ce que l'on sait à Paris, c'est que la guerre, qui était imminente, est retardée pour cause de dissentiments entre le Czar et l'empereur d'Allemagne.

La France républicaine ne compte plus en Europe. On l'attaquera quand on voudra, non lorsqu'elle aura provoqué ses adversaires.

Le « nouveau tempérament que la République a fait à la France », d'après les op-

portunistes, ne retardera pas d'une heure la guerre quand elle sera résolue à Berlin.

C'est ce que le cabinet, si nul qu'il soit, a parfaitement compris.

Notre marché financier a été la semaine dernière violemment troublé. Les nouvelles à sensation, répandues par un grand nombre de journaux allemands et anglais, et colportées par certains organes français qui ont à seconder des opérations de spéculation, émeuvent le public et contribuent à aggraver les paniques. Il faudrait cependant en finir une fois pour toutes avec ces canards lancés par des gens habitués à pêcher leur fortune en eau trouble. Les habitués de la Bourse n'ignorent pas les noms de ces spéculateurs malhonnêtes qui font agir certains journaux, dont ils alimentent la caisse; pourquoi donc les boursiers prennent-ils peur?

La presse anglaise, par ses principaux organes, reconnaît que tous les bruits qui ont provoqué les paniques financières de ces derniers jours arrivaient de Berlin, où les journalistes, inspirés par de hauts fonctionnaires, se plaisaient à répandre les nouvelles les plus alarmistes de telle façon que les correspondants des feuilles étrangères en furent aussitôt prévenus.

La France militaire ne croit pas à la guerre; elle ne peut être déclarée ni par la France ni par l'Allemagne.

« Nos intérêts matériels, dit la feuille du ministre de la guerre, notamment notre prochaine Exposition universelle de 1889, et l'existence même du gouvernement républicain, laquelle pourrait être compromise en cas de conflit armé, aussi bien après des succès qu'à la suite de revers, tout démontrent clairement que nous ne voulons, que nous ne pouvons attaquer nos voisins.

« Est-ce à dire que l'Allemagne prussienne prendra l'initiative d'une agression sauvage, et qu'elle engagera, de gaieté de cœur, une nouvelle lutte avec nous? »

« Nous ne croyons pas qu'elle ait intérêt

à tenter une telle aventure, et voici une de nos principales raisons.

« Le grand Chancelier n'ignore pas que si la Russie a promis de rester neutre, dans le cas d'une attaque des Français, elle interviendrait certainement — comme elle l'eût fait en 1875 — dans le cas d'une agression des Allemands contre nous. Le gouvernement russe, qui a tout intérêt à ce que la France ne soit pas amoindrie, a d'ailleurs absolument réservé sa liberté d'action, ce n'est un secret pour personne, si cette dernière éventualité venait à se produire... »

CHRONIQUE GÉNÉRALE

CONSEIL DES MINISTRES

M. Flourens a communiqué au conseil les dépêches de nos agents diplomatiques à l'étranger. Elles constatent unanimement les dispositions pacifiques qui règnent dans tous les cabinets européens sans distinction.

Le conseil s'est ensuite occupé des diverses propositions de lois relatives au relèvement des droits sur les céréales et les bestiaux. Il a été décidé que le cabinet laissera à la Chambre la liberté de se prononcer sur la question, et que le ministre de l'agriculture seul aura à se prononcer sur la quotité du relèvement demandé par les auteurs des propositions et à défendre sur ce point son opinion personnelle.

D'après les *Nouvelles*, la délibération du conseil des ministres ne s'est pas bornée à ces seules questions, l'opinion générale est qu'il en a été traité d'autres bien plus graves sur lesquelles les membres du cabinet se sont engagés par serment au silence. En conséquence; et quelque peu de valeur qu'aient en général les serments républicains, nous croyons devoir nous abstenir de noter les bruits qui ont cours à ce sujet.

La séance de la Chambre de samedi a été consacrée à la discussion de quelques cha-

pitres du budget des dépenses qui avaient été réservés, et au vote du budget sur ressources spéciales et du budget annexe. Aussi, les couloirs sont-ils encombrés. On cause sur la situation extérieure et notamment sur le prochain manifeste de l'Empereur d'Allemagne. Des avis de Berlin font prévoir que ce manifeste, pour des raisons purement électorales, présentera la situation de l'Europe sous un jour inquiétant.

On sait avec quelle prompt obéissance aux ordres radicaux M. Boulanger a écarté du ministère les généraux de Miribel et de Coolz, qui avaient pris une si grande part sinon toute la part des travaux de mobilisation. On nous affirme aujourd'hui que, sur les pressants appels faits à leur patriotisme par M. Boulanger, MM. de Coolz et de Miribel ont repris leurs travaux.

Nous n'avons pas besoin de cette nouvelle preuve du patriotisme de nos officiers, nous n'avons pas besoin de cette nouvelle preuve d'anti-patriotisme d'un ministre qui, par servilité pour des haines de faction, avait sacrifié des officiers auxquels aujourd'hui il est obligé de faire appel.

Les ministres sont toujours en désaccord à propos des taxes sur les céréales. Ils ont constaté que s'ils voulaient parvenir à s'entendre, ils ne le pourraient jamais. Alors on dit qu'ils sont résolus de garder chacun leur opinion.

Le ministre de l'agriculture défendra la surtaxe et le ministre du commerce la combattra.

Il y a une troisième opinion qui tend à prévaloir, c'est que ni l'un ni l'autre ne disent rien. On fait remarquer qu'il y a des précédents.

C'est ainsi que durent les ministères homogènes et forts.

Le projet de loi sur la liberté des funérailles — projet de loi que les Chambres se renvoient mutuellement depuis cinq ou six

91 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LE SECRET TERRIBLE

MÉMOIRES D'UN CAISSIER

Par Adolphe BELOT

Deuxième Partie

LE CONTUMAX

— M. le comte m'a chargé de vous dire qu'il ne recevait pas des gens de votre sorte.

— Hein? fit Causson. C'est charmant, en vérité. Les gens comme lui ne reçoivent pas les gens comme moi! Nous allons bien voir.

Malgré Richard, il avait déjà bousculé le valet et passait outre, quand le vicomte, attiré par le bruit de cette querelle, intervint.

— Qu'y a-t-il donc? demanda-t-il.

Le valet voulut s'expliquer, mais Causson lui coupa la parole.

— Vous êtes le vicomte de La Roche-Houais? demanda-t-il.

— Oui, que voulez-vous?

— Parler à votre père, qui me ferme sa porte, et qui a tort, car je viens l'entretenir de choses qui l'intéressent singulièrement, et vous aussi, mon-

sieur le vicomte! Voulez-vous me conduire chez lui?

— Permettez, monsieur. Qui que vous soyez, du moment que M. le comte ne veut pas...

— Je vous répète qu'il a tort, qu'il ne sait pas ce qu'il fait.

— Ah! un instant! Si vous le prenez sur ce ton.

— Eh! je le prends comme il faut. Ah! ça, vous voulez donc, vous aussi, que je souflette votre blason et que je ravalé publiquement votre nom au niveau du mien. Je n'ai qu'un mot à dire pour cela, monsieur le vicomte.

Le vicomte tressaillit. Il prit vivement Causson par le bras et le regardant fixement :

— Vous venez de prononcer là, dit-il, des paroles bien imprudentes. Expliquez-vous.

— Eh! je ne demande que cela, mais pas ici; je parlerai devant votre père.

— Soit. C'est la première fois que j'aurai agi contre ses ordres : venez.

— A la bonne heure! Et vous aurez la bonté, monsieur, d'assister à notre entretien; car j'ai à cœur de vous rendre la leçon que M. le comte a bien voulu donner à mon fils.

Ils entrèrent tous trois dans l'appartement de M. de La Roche-Houais. Celui-ci vint au-devant d'eux, irrité, jetant sur son fils un regard sévère.

— Mon père, pardonnez-moi, dit le vicomte en s'inclinant, si je transgresse les ordres que vous

aviez donnés, mais il est telle circonstance...

— Allons au fait! s'écria Causson. Je suis Causson, un faussaire! Et je trouve singulier, monsieur le comte, que ce titre, qui devrait me faire ouvrir votre porte, me la fasse au contraire fermer.

— Comment?... que signifie?... balbutia le comte, suffoqué de surprise et de colère.

— Mon père!... Monsieur!... firent le vicomte et Richard en s'interposant.

— Cela signifie, continua Causson, que je suis porteur des titres d'une certaine créance Folster, que vous n'avez pas oubliée, monsieur le comte. Ce fait seul suffit pour me donner un libre accès et une certaine autorité ici. Comprenez-vous?

Le premier mouvement du comte avait été de se précipiter sur l'insolent qui lui parlait ainsi; mais à ces mots de créance Folster, il s'arrêta tout à coup, et, tremblant, recula et se laissa tomber sur un siège.

Le vicomte courut à lui, tandis que Richard essayait de calmer son père; mais celui-ci continua :

— Bien, fit-il, vous avez bonne mémoire, à ce qu'il paraît. Maintenant, causons tranquillement. Mon Dieu! oui, monsieur le comte, je me trouve, grâce à M. Maheurrier, en possession de cette vieille créance Folster, que vous avez tant de fois essayé de racheter et toujours inutilement.

M. de La Roche-Houais s'était un peu remis.

— Vicomte, sortez! dit-il à son fils.

Celui-ci allait obéir, bien qu'à regret. Mais Causson était implacable.

— Non pas, s'il vous plaît? s'écria-t-il. J'exige que M. le vicomte reste; car je ne suis pas un ingrat, et je ne veux pas faire moins pour lui que vous n'avez fait pour mon fils tout à l'heure.

Le vieillard eut un tressaillement nerveux; puis il baissa la tête avec une résignation effrayante.

Le vicomte resta, et Causson continua sans qu'aucun des trois hommes osât l'interrompre.

Il fit l'histoire de cette créance Folster, si précieusement gardée par le vieil usurier, dans un but d'exploitation, puis, à la mort de celui-ci, adroitement achetée par Maheurrier, afin de tenir le comte sous sa main dans les relations qu'ils allaient avoir ensemble. Il indiquait les faux commis par le comte et contenus dans les titres de cette créance :

— Il y a prescription, disait-il, et vous n'êtes plus justiciable de la cour d'assises, je m'y connais! mais vous êtes justiciable de l'opinion publique, et votre honneur, votre nom, dont vous êtes si fier, monsieur le comte, sont à ma disposition.

Puis, s'adressant au vicomte :

— Mon Dieu, oui, votre père, ce vieillard que voilà, a fait cela! C'est un faussaire comme moi! Étourderie de jeunesse comme moi! Et j'avais une

A LA VILLE DE PARIS

Place Saint-Pierre (près l'Église),

SAUMUR

Le propriétaire des Magasins A LA VILLE DE PARIS vient de traiter deux affaires surprenantes de Bon Marché, en **TOILES DE FIL, TOILES DE COTON ET MOUCHOIRS DE POCHE.**

Désirant mettre ces Affaires en vente immédiatement, le temps lui manque pour envoyer des circulaires.

Il a l'honneur de prévenir les personnes qui veulent faire des Achats dans ces Articles, qu'à partir du

Samedi 5 Février courant,

il leur offrira des Toiles et des Mouchoirs de poche à des prix inconnus de BON MARCHÉ. Les acheteurs ont intérêt à venir se renseigner et comparer : ils y trouveront un très grand avantage.

Etude de M^e HENRI LECOY, licencié en droit, avoué à Saumur, rue Dacier, n° 28.

A VENDRE
Sur saisie immobilière, En trois lots, A l'audience des criées du Tribunal civil de Saumur,

1°
UNE MAISON

ET SES DÉPENDANCES

2°
UN JARDIN

Situés ville de Vihiers ;

3° ET UNE

PIÈCE DE VIGNE

Située aux Verchers, canton de Doué, arrondissement de Saumur (Maine-et-Loire).

L'ADJUDICATION aura lieu le samedi 12 mars 1887, à midi précis.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra :

Qu'en exécution d'un procès-verbal de saisie immobilière du ministère de VINCENT, huissier à Saumur, en date du dix-neuf novembre mil huit cent quatre-vingt-six, visé, enregistré, dénoncé et transcrit avec les exploits et dénonciation, au bureau des hypothèques de Saumur, le sept décembre mil huit cent quatre-vingt-six, vol. 41, n° 20, 21 et 22;

Et aux requête, poursuite et diligences de M^{me} Clémence-Marguerite Guilloteau, propriétaire, veuve de M. Camille-René Vaslin, demeurant à Bourgueil,

Ayant pour avoué constitué M^e Henry LECOY, licencié en droit, exer-

cant près le Tribunal civil de Saumur, demeurant dite ville, rue Dacier, n° 28 ;

Il sera, sur et contre :

1° M. Jean Robert, propriétaire, et M^{me} Louise-Elisabeth Barthélemy de Chadenèdes, son épouse, demeurant ensemble aux Hayes, commune de Channay (Indre-et-Loire);

2° M^{lle} Anastasie Robert, majeure, propriétaire, demeurant ville de Doué-la-Fontaine;

Procédé le samedi douze mars mil huit cent quatre-vingt-sept, heure de midi, à l'audience des criées du Tribunal civil de Saumur, au Palais de Justice de ladite ville, à la vente aux enchères publiques, en trois lots, au plus offrant et dernier enchérisseur, à l'extinction des feux et après l'accomplissement des formalités prescrites par la loi, des immeubles ci-après désignés.

DÉSIGNATION

Ville de Doué.

1^{er} Lot.

Une maison d'habitation, située à Doué-la-Fontaine, rue des Halles, n° 4, comprenant notamment une cuisine, salle à manger, salon, quatre chambres hautes et un cabinet, grenier au-dessus, couvert en ardoises, cave sous ladite maison, cour, bûcher, pompe et autres servitudes.

Le tout, se tenant, joint au nord MM. Mauriceau, Leblond et Albert, au midi M. Barré-Plessix, au couchant M. Laurendeau, et vers levant la rue des Halles, sur laquelle ouvre une petite porte de servitude.

Sur la mise à prix de deux mille francs, ci. 2.000

2^e Lot.

Un jardin clos de murs dans lequel est un puits, une écurie et un cellier, situé, le tout, dite ville de Doué, rue des Halles, contenant environ quatre ares, joignant au levant la

A reporter... 2.000

Report... 2.000 dite rue, ainsi qu'au nord, et au couchant M. Barré.

Sur la mise à prix de deux cents francs, ci. 200

Commune des Verchers.

3^e Lot.

Une pièce de terre, complantée en vigne, contenant environ quatre-vingt-huit ares, située au canton de la Rue, commune des Verchers, canton de Doué, joignant au levant M. Réolles, au couchant un chemin d'exploitation.

Sur la mise à prix de huit cents francs, ci. 800

Total des mises à prix : trois mille francs, ci. 3.000

Déclaration relative aux hypothèques légales.

Il est observé que tous ceux du chef desquels il pourrait être pris des inscriptions d'hypothèques légales devront les requérir avant la transcription du jugement d'adjudication.

Fait et rédigé le présent extrait par l'avoué poursuivant la vente, soussigné.

LECOY.

NOTA. — Les enchères ne seront reçues que par le ministère d'avoués exerçant près le Tribunal civil de Saumur.

Enregistré à Saumur le mars mil huit cent quatre-vingt-sept, folio , case . Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé : L. PALUSTRE.

Pour les renseignements, s'adresser :

1° A M^e LECOY, avoué poursuivant la vente, à Saumur, rue Dacier, n° 28 ;

2° Et au Greffe du Tribunal civil de Saumur, où est déposé le cahier des charges.

A LOUER
Pour la Saint-Jean prochaine, **L'AUBERGE**
DU CANARD-ROUGE

Rue du Petit-Versailles, n° 12.

S'adresser à M^e GAUTIER, notaire, rue d'Orléans. (67)

UN MÉNAGE, cocher et cuisinière demande une place pour la Saint-Jean.

S'adresser au bureau du journal.

UN JEUNE HOMME sérieux, exempt du service militaire et muni de ses brevets, demande des écritures ou une place de comptable.

S'adresser au bureau du journal.

M. G. BESSON, ex-économe du Collège de Saumur, muni de bons certificats, demande une place de comptable.

ÉVITER LES CONTREFAÇONS
CHOCOLAT-MENIER
EXIGER LE VÉRITABLE NOIR

LA FEMME ET LA FAMILLE

Journal des jeunes personnes

Sous la direction de M^{lle} Julie GOURAUD

On s'abonne, à Saumur,

au bureau de l'Écho Saumurois.

ABONNEMENTS :

Édition mensuelle, sans annexes ni gravures. 6 fr.

La même, avec annexes, gravures, modes, patrons, dessins, broderies, tapisseries. 12 fr.

Envoyer un mandat-poste au bureau du journal.

SANS PALAIS **DENTS** NI CROCHETS
Léon A. Fresco
Chirurgien-Dentiste
68, QUAI DE LIMOGES
SAUMUR
Extraction, Aurification - Prix modéré.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

CHEMINS DE FER — GARES DE SAUMUR

LIGNE DE L'ÉTAT

SAUMUR — MONTREUIL — THOUARS — LOUDUN — POITIERS							SAUMUR — MONTREUIL — DOUÉ							SAUMUR — VERNANTES — CHATEAU-DU-LOIR							
STATIONS	Expr. matin	Omn. matin	Mixte matin	Mixte soir	Expr. soir	Omn. soir	STATIONS	Omn. matin	Mixte matin	Omn. soir	Omn. soir	Omn. soir	STATIONS	Mixte matin	Mixte soir	Expr. soir	Omn. soir	Omn. soir	Expr. soir		
Saumur (orl.)	2 06	6 53	»	»	1 39	4 16	8 34	Saumur (orl.)	6 53	»	4 16	8 34	Saumur (orl.)	7 57	11 54	1 33	3 06	5 42	10 5		
Saumur (état)	»	6 50	8 31	10 31	»	4 13	8 30	Saumur (état)	6 50	8 31	4 13	8 30	Vivry	»	8 10	12 09	»	3 18	5 54	»	
Nantillyhalte	»	7 03	8 37	10 45	»	4 26	8 43	Nantilly	7 03	8 37	4 26	8 43	Blou	»	8 19	12 18	»	3 27	6 03	»	
Varr.-Chacé	»	7 09	8 48	10 52	»	4 32	8 49	Montreuil (a)	7 29	9 10	4 52	9 08	Vernantes	»	8 32	12 31	»	3 40	6 14	»	
Brézé-s.-Cyr	»	7 17	9 02	11 11	»	4 39	8 56	— (départ.)	7 34	9 29	5 11	4 23	10 5	Noyant-Méon	»	8 59	12 59	»	3 44	6 38	11 45
Montreuil (a)	2 34	7 29	9 19	11 15	2 07	4 52	9 08	le Vaudelnay	7 45	9 40	5 11	5 17	10 11	Chât.-d.-Loir	10 07	2 14	2 57	5 09	7 45	12 32	
— (départ.)	2 36	7 33	»	11 24	2 09	4 58	9 11	Baugé	7 56	9 50	5 20	5 44	10 22								
Thouars	2 55	7 39	»	11 57	2 28	5 23	9 37	Doué	8 05	9 57	5 27	6 20	10 31								
Loudun	»	8 10	»	3 16	2 52	»	9 52														
Poitiers	»	10 33	»	10 46	»	»	12 12														

LIGNE D'ORLÉANS

SAUMUR (ORLÉANS) — ANGERS							SAUMUR (ORLÉANS) — TOURS								
STATIONS	Expr. matin	Omn. matin	Omn. soir	Omn. soir	Expr. soir	Omn. soir	STATIONS	Omn. matin	Omn. matin	Expr. matin	Omn. soir	Omn. soir	Expr. soir	Omn. soir	
Saumur	3 08	6 55	9 13	1 21	3 28	7 15	10 43	Saumur	3 26	8 21	9 26	12 48	4 34	7 04	10 24
St-Martin	»	7 08	9 26	1 33	»	7 27	»	Varennes	»	8 34	9 37	1 01	4 48	7 18	»
St-Clement	»	7 15	9 33	1 40	»	7 34	»	Port-Boulet	3 49	8 45	9 45	1 12	4 59	7 30	10 42
Les Rosiers	»	7 23	9 41	1 47	»	7 41	»	La Chapelle	»	9 11	»	1 24	5 17	7 44	»
La Ménitrie	3 31	7 35	9 53	1 57	3 52	7 50	11 13	Langeais	4 26	9 29	10 09	1 52	5 30	8 15	11 11
Angers	3 58	8 23	10 41	2 40	4 20	8 33	11 52	Tours	5 05	10 12	10 40	2 35	6 40	9 11	11 43

COFFRE-FORT
DE LA
MAISON HAFFNER AÎNÉ
Seul représentant pour le département de Maine-et-Loire,
PAUL GODET
IMPRIMEUR, SAUMUR.